

COMMUNE DE SAINT MICHEL EN GREVE

Compte rendu du Conseil Municipal 16 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le seize février à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Christophe ROPARTZ, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 08 février 2018.

Effectif légal du conseil municipal : 11 Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers en exercice : 09 Suffrages exprimés : 9

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : M. Christophe ROPARTZ, Jacques PREMEL, Rémi DISSEZ, Bruno LE MAT, Mmes, Aude RUVOEN, Hélène DUBOIS, Nicole ANDRE, M. François PONCHON, Gilles LE BIHAN

Absent : —

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil Aude RUVOEN, a obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées

INVESTISSEMENTS & DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Nouvelles propositions à ajouter au BP 2018	Montant TTC
Éclairage Public Foyer D161	390,00 €
Éclairage Public 4 foyers	1 560,00 €
VC de Kernévez	13 555,74 €
Radars pédagogiques route d'arvor	2 700,00 €
Parking Salle Des Fêtes	2 541,15 €
Godet Tracteur	800,00 €
Elagueuse sur perche	560,00 €
Banc et table	1 399,03 €
Signalisation	3 500,00 €
Divers	10 000,00 €
voté	37 005,92

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'inscrire les sommes indiquées en partie investissements au Budget Primitif 2018 :

SUBVENTIONS CDE - CCAS

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'attribuer les subventions 2018 aux organismes suivants

— Caisse des Écoles :	5 000 €
— CCAS	3 000 €

SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

— Amicale laïque :	300 €
— Club Loc Mikel :	300 €
— J'art'din :	300 €
— Ar steredenno deuz loc Mikel :	200 €
— Author 2 :	200 €
— Ici ça bouge :	200 €

— Société de chasse :

200 €

Les subventions ne seront versées qu'après réception des bilans 2017 et présentation des projets 2018.

FEUX D'ARTIFICES

Le Conseil Municipal retient la proposition de Artifices et spectacles pour le spectacle pyrotechnique du 13 juillet prochain.

Le spectacle comprend 10 bombes 75mm et une séquence exclusive 2018 au prix de 5 000,00€TTC

L'entreprise propose un feu de Noël qui sera facturé 150€TTC

CREATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR ESTIVAL

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte la proposition du maire de créer un poste d'animateur à temps plein pour animer la plage en période estivale. La durée du contrat sera d'une durée d'un mois l'agent sera payé sur le grade de adjoint d'animation 1^e échelon. L'agent effectuera 35h hebdomadaires réparties sur 6 jours, excluant les dimanches.

TARIF DE CANTINE SCOLAIRE

Vu prix du repas pour les enfants à la cantine scolaire est facturé 2,95 € depuis septembre 2016.

Vu l'avenant proposé par émeraude idée portant le prix du repas de 3,57€ à 3,64€.

Le maire propose une augmentation de 0,07€

- portant le prix des enfants à 3,02 € à compter de la rentrée de mars 2018.
- Et de fixer les tarifs pour les non scolaires : Repas enseignants et autres : 3,87 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité-adopte la proposition.

MOTION ROCADÉ SUD

Le maire propose de voter une motion se rapportant au projet de rocade sud

Nos villages sur le pôle quelle que soit leur taille ne doivent pas subir le retard du projet ou encore des études pour la rocade sud qui ont pour conséquence le recul du développement freinant directement l'économie du Trégor. C'est l'intérêt de la majorité qui doit toujours prévaloir sur l'ensemble du Trégor.

Le Conseil Municipal, par 5 voix pour, 1 abstention et 3 voix contre,-adopté la motion.

2018- 008 – G – VALIDATION DES MODIFICATIONS APPORTEES AU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE TERRITOIRE 2016-2020 SUITE A LA REVOYURE A MI-PARCOURS

Le Maire rappelle la nature, les termes et les modalités du contrat départemental de Territoire 2016-2020.

M. le Maire invite l'Assemblée à prendre connaissance et à délibérer sur le document de synthèse qui présente :

- les éléments de cadrage (territoire, enveloppe, priorités) ;
- le tableau phasé et chiffré de l'ensemble des opérations inscrites au contrat révisé;
- la présentation des contributions devant être mise en œuvre par le territoire pour accompagner certaines priorités départementales.

Le Conseil municipal décide de :

- **APPROUVER** suite à la revoyure les opérations communales inscrites au contrat départemental de territoire 2016-2020,
- **VALIDER** l'ensemble du projet de contrat départemental de territoire révisé de Lannion-Trégor Communauté présenté par M. le Maire,
- **AUTORISER** sur ces bases M. le Maire, à signer avec le Conseil départemental l'avenant au contrat départemental de territoire 2016-2020.

VOIRIE 2018 : KERNEVEZ (VC500) et PARKING SALLE DES FETES

Le maire soumet au Conseil les devis du Syndicat de Voirie Plestin Plouaret

La commune de Trédrez Locquémeau a voté la réfection de sa partie de route de kernevez pour 2018 et propose à la commune de Saint Michel en Grève d'en faire autant pour effectuer les travaux en commun. Montant total des travaux est de 27 111,48€TTC 23 350,59€HT à partager entre les 2 communes.

Voirie	HT	TTC
VC 500 route de Kernévez	11 675,30€	13 555,74 €
Parking Salle Des Fêtes	2 236,85€	2 541,15 €

Le Conseil Municipal, approuve les projets..